



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25103723

Déposé / Reçu le

07 AOÛT 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
Entreprises de Bruxelles

N° d'entreprise : **0428 330 224**

Nom

(en entier) : **UNIFERT GROUP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 240, 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Cession d'actions - Renouvellement Mandats - Nomination commissaire

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/12/2024.

L'Assemblée Générale prend note de la distribution, qui a eu lieu aujourd'hui, 12 décembre 2024, par Unifert-Interore S.A. à ses propres actionnaires de la totalité des actions que Unifert-Interore S.A. détient dans Unifert Group SA (dans le cadre du remboursement partiel du compte « 115 » de Unifert-Interore SA) et que, par conséquent, l'actionariat de Unifert Group SA est désormais composé comme suit :

- Fertitrust S.A. : 5.100 actions (soit 51 % du capital)
- Altitude 150 SRL : 4.410 (soit 44,1%)
- Volg Finanz A.G. : 490 actions (soit 4,9%).

L'Assemblée élit comme membres du Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire devant se réunir en 2027 pour approuver les comptes 2026, les deux personnes suivantes : M. Peter Hrechdakian et M. Hubert Samain

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27/06/2025.

L'assemblée générale du 27 juin 2025 nomme KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem (ci-après "KPMG"), en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans, afin d'auditer les comptes annuels de Unifert Group SA pour les exercices comptables clos les 31 décembre 2025, 2026 et 2027. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027. KPMG a désigné monsieur Xavier Nys (IRE Nr. A02619), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. Les émoluments du commissaire pour le contrôle des comptes annuels pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2025 sont de 12.000 EUR, hors frais et TVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de KPMG ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris cotisation par mandat) que KPMG est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

L'assemblée mandate J.Jordens srl/Serge Solau aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Serge Solau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/08/2025 - Annexes du Moniteur belge